



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Gruyère PRGR
Oberamt des Greyerzbezirks OGR

Château, Case postale, 1630 Bulle

T +41 26 305 64 00
www.gruyere.ch

Bulle, le 21 juin 2023

Communiqué de presse

Face à une situation de sous-effectif de la Police communale de Bulle, la Préfecture de la Gruyère coordonne un plan d'actions en collaboration avec la Commune et la Police cantonale

Suite à la sollicitation du Conseil communal de la Ville de Bulle, le Préfet de la Gruyère est entré en matière et coordonne les mesures du plan d'actions, avec l'appui de la Police cantonale. Les décisions prises entreront en vigueur dès le lundi 26 juin prochain.

Le 15 juin dernier, le Conseil communal de la Ville de Bulle sollicitait par courrier l'Autorité préfectorale afin de bénéficier d'un appui de la Police cantonale en lien avec une situation complexe impactant les missions de la Police communale en raison d'une situation temporaire de sous-effectif.

Le mardi 20 juin 2023, une séance de pilotage tripartite convoquée par le Préfet de la Gruyère s'est déroulée en présence de la Police cantonale fribourgeoise et d'une délégation du Conseil communal de Bulle. Cette rencontre a permis d'identifier les éléments problématiques et de décider de mesures transitoires à mettre en place dans les plus brefs délais.

Un plan d'actions traitant notamment de la gestion des événements et des manifestations, du contrôle du stationnement et des contraventions, des ressources humaines et de la planification, des flux de circulation et des chantiers, des tâches de police communale, ainsi que de la communication a été élaboré.

Dès le 26 juin prochain, il a été décidé qu'une ressource de la Police cantonale serait dédiée à la gestion des événements et des manifestations, notamment au profit de la Commune de Bulle. Quant aux autres éléments du plan d'actions, nous nous référons à la communication de cette dernière.

L'évolution de cette situation temporaire fait l'objet d'une attention particulière de la part des Autorités concernées. Le Préfet, en collaboration avec la Commune et la Police cantonale, coordonne les mesures subséquentes afin d'apporter les appuis nécessaires à la Police communale.

Contact

Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère, tél. : 026 305 64 00